

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2022

---

## RENFORCEMENT DU RÔLE DU DÉFENSEUR DES DROITS EN MATIÈRE DE SIGNALEMENT D'ALERTE - (N° 4980)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 1

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 1ER BIS

Supprimer l'alinéa 3.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime les dispositions de cet article interdisant à l'adjoint du Défenseur des droits de percevoir une indemnité ou une rémunération.